

ENQUÊTE PUBLIQUE PLUI CAEN LA MER

« Ouverture à l'urbanisation de la zone Le Clos »
Parcelle ZB 31 commune de Hermanville / Mer
Parcelle AK 1633 commune de Hermanville / Mer
Requête formulée Par Mr Paterek florian

Nous sollicitons l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées ZB 31 et AK 1633 comme le prévoyait le PLU de Hermanville sur Mer.

En effet ; ces deux parcelles sont situées dans une zone, la zone dit 'Le Clos » qui étaient classées en zone à urbaniser dans le PLU depuis 2012, et repris dans les PLU suivant, avec la fixation d'un calendrier d'ouverture à l'urbanisation, et un engagement écrit de la commune.

Ceci a conduit à des acquisitions foncières afin de respecter les OAP du PLU.

Ces OAP comportent des aménagements :

Création d'une nouvelle voie routière, création d'une voie piétonne qui va jusqu'au centre bourg, l'aménagement du Chemin de Calais, l'aménagement d'un carrefour d'entrée , tout cela doit permettre à la commune d'améliorer sa ramification routière et piétonne jusqu'au centre bourg, de sécuriser l'entrée de bourg, et l'accès piéton depuis le sud de la commune.

La voie nouvelle qui desservira le zone d'habitat, constituera aussi un nouvel itinéraire pour relier la rue Du Bac du Port au centre bourg .

Ces deux parcelles sont situées à proximité des réseaux, que cela soit rue du Tour de Ville ou rue du Bac du Port, et elles sont en continuité du centre bourg, ce qui permettra aux futurs occupants de la zone de se rendre à pied vers les différents services de la commune.

Il y a une forte demande de logements sur Hermanville sur mer, en raison de sa situation géographique , et des services dont la commune dispose et qu'il faudra soutenir avec une croissance maîtrisée de sa population puisque les parcelles ZB 31 et AK 1633 constituent la dernière zone à ouvrir à l'urbanisation.

Par ailleurs, nous ne sommes pas contre une ouverture en deux tranches ce qui est techniquement possible en raison de la proximité des réseaux.